



Compte-rendu n° 4 Conseil communautaire du 11 juillet 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – JAY Hélène – LAYMOND Jean - LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MORTON Carole – POINTET André – VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. DUNAND François à Mme GROS Claudine
Mme GERMANAZ Sylvie à M. ARNOLD Gérard
Mme MIBORD Josiane à M. MARTINOT Gabriel
M. MORIN Jean-Yves à M. POINTET André
M. ROCHAIX Jean-François à M. VERJUS Philippe

EXCUSES : M. JUGAND François – M. MATHIS Marc

ABSENTES : Mme JUGAND Joëlle – Mme MENGOLI Chrystelle

Monsieur Gabriel MARTINOT est désigné Secrétaire de Séance.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 13 juin 2019 est adopté.

I. Affaires générales

1. Adhésion au service « RGPD » d'AGATE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires. Le « RGPD » apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Il propose donc à l'assemblée

- de mutualiser ce service avec AGATE,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner AGATE comme étant le DPD de la collectivité.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

II. Affaires budgétaire

2. Adoption des Comptes Administratifs et affectation des résultats 2018

a. Adoption des Comptes Administratifs 2018 – Budget Général

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée que suite à la saisine de la Chambre régionale des comptes (CRC) au titre de l'article 1612-5 du code général des collectivités territoriales,

il y a lieu de délibérer sur plusieurs points. Il précise que l'origine de cette saisine prend sa source dans les transferts des compétences Eau et Assainissement et dans un certain nombre de dysfonctionnement quant au transfert des actifs des communes et de l'amortissement de ceux-ci. Il précise enfin que dans le cadre du contrôle qui s'en est suivi, un certain nombre de corrections doit être apporté.

Il propose de fait de voter de nouveau les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2018 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 707 895,38	2 566 852,47
Recettes	9 585 994,94	2 609 281,91
Résultat	878 099,56	42 429,44
Résultat antérieur	0,00	-327 471,34
Résultat de clôture	878 099,56	-285 041,90

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b. Affectation des résultats du compte administratif 2018- Budget primitif principal

Le Vice-Président en charge des finances, dans le prolongement de la délibération précédente, propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats corrigés dégagés par le compte administratif 2018.

001	Déficit d'Investissement reporté	-285 041,90
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	878 099,56

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c. Adoption des Comptes Administratifs 2018 – Budget Annexe OM Salubrité (Déchets)

Dans la continuité de cette saisine, le Vice-Président en charge des finances propose de fait de voter de nouveau les comptes administratifs du budget Salubrité.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 261 325,01	109 248,00
Recettes	1 317 136,78	48 463,14
Résultat	55 811,77	-60 784,86
Résultat antérieur	38 793,37	-48 463,14
Résultat de clôture	94 605,14	-109 248,00

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

d. Affectation des résultats du compte administratif 2018- Budget primitif Salubrité (Déchet)

Le Vice-Président en charge des finances, dans le prolongement de la délibération précédente, propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats corrigés dégagés par le compte administratif 2018.

001	Déficit d'Investissement reporté	-109 248,00
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	94 605,14

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

3. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget principal

a. modificative n°1 / 2019 – Budget principal

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour le budget principal. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
64131	35 000,00		Prise en charge salaire technicien de rivière
70841		35 000,00	Refacturation du BA GEMAPI
6811	342 250,00		Intégration des amortissements 342 243,02
023	-342 250,00		Intégration des amortissements 342 243,02
TOTAL	35 000,00	35 000,00	
<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
021	-342 250,00		Intégration des amortissements 342 243,02
040	342 250,00		Intégration des amortissements 342 243,02
1068		-1 483,81	excédent de fonctionnement capitalisé
040		0,23	Opération d'ordre
020	-1 483,58		Dépenses imprévues
1641		67 000,00	Emprunt
165	7 000,00		Remboursement Caution Voiles du Nant
165	10 000,00		Caution du Refuge du Nant du Beurre
165		10 000,00	Caution du Refuge du Nant du Beurre
95-508 2188	5 000,00		bain carbo gazeux
70-920- 2313	55 000,00		Menuiserie du Bercail
95-987- 2051	14 700,00		Imputation de frais d'étude
95-987- 2315	-14 700,00		
TOTAL	75 516,42	75 516,42	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget Salubrité (Déchets)

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
611	-48 463,14		
023	48 463,14		
TOTAL	0,00	0,00	
<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
021		48 463,14	
001	48 463,14		Déficit d'investissement reporté
1641		110 000,00	
2182	110 000,00		Acquisition camion
TOTAL	158 463,14	158 463,14	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget Centre aquatique

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
040		401,18	Opération d'ordre de transfert
020	401,18		Dépenses imprévues
TOTAL	401,18	401,18	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

d. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget GEMAPI

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit

<i>Section d'investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
2315	3 100,00		
020	-3 000,00		Dépenses imprévues
021		100,00	
TOTAL	100,00	100,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

e. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget Zone de la Piat

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
605	35 000,00		Travaux
6045	15 000,00		Frais d'étude
022	-50 000,00		Dépenses imprévues
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

f. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget eau

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
2031	29 130,00		
2315	-29 130,00		
TOTAL	0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

g. Décision modificative n°1 / 2019 – Budget assainissement

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire pour ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
1641	5 100,00		Emprunts nouveaux
1687	9 000,00		Emprunt Feysson
2315	125 000,00		Bourg Morel service
2315	100 000,00		STEP de Bonneval
2315	25 000,00		Silo à Chaux
1641		264 100,00	
TOTAL	264 100,00	264 100,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

4. Tableau d'amortissement des budgets CCVA

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, propose aux membres du Conseil Communautaire d'harmoniser toutes les durées d'amortissement des biens de la de la CCVA le cas échéant, en redéfinissant leur durée, selon le tableau ci-dessous.

Immobilisations incorporelles	Durée
Logiciels	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	10 ans
Mobilier	10 ans
Outillage industriel	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	5 ans
Matériels sécurité incendie	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Équipements de garages et ateliers	10 ans
Équipements des cuisines	10 ans
Équipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Constructions sur sol d'autrui sur la durée du bail à construction	16 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Immeuble de rapport	60 ans
Génie Civil, réservoirs, captages, station d'épuration et poste de refoulement	80 ans
Canalisations principales, adduction, distribution, et banchement	60 ans
Collecteurs principaux – Déversoir d'orage -Canalisations de branchement	60 ans
Electromécanique-Traitement	20 ans

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

5. Procès-verbal de mis en affectation du budget Principal aux budgets annexes « Eau » et « Assainissement »

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée que suite à la saisine de la Chambre régionale des comptes (CRC) au titre de l'article 1612-5 du code général des collectivités territoriales il y a lieu de transférer les biens listés dans le tableau ci-dessous respectivement au budget Eau (21531) et Assainissement (21532).

COMPTE	N° INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTIS- SEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS 2017	VALEUR NETTE
21531	/	06/10/2009	0	22 355,28	0,00	22 355,28
21532	/	06/10/2009	0	10 898,89	0,00	10 898,89

Il précise que la durée d'amortissement sera définie lorsque les services de la DDFIP et de la CCVA, auront identifié clairement les biens ainsi que leur date de mise en service

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

6. Procès-verbal de mise à disposition de biens/commune de Saint-Oyen

Suite à la saisine de la Chambre régionale des comptes (CRC), Gabriel MARTINOT, Vice-président en charge des finances, informe l'assemblée qu'il y a lieu de formaliser le transfert de la compétence assainissement.

Il informe que le transfert de cette compétence a entraîné de plein droit, au profit de la CCVA, la mise à disposition des biens appartenant à la commune historique de Saint-Oyen. Il précise toutefois qu'aucun document n'est venu formaliser ce transfert permettant une mise à disposition pleine et entière. Les sommes

liées à ces biens sont bien inscrites à l'actif de la communauté de communes, mais le détail ne permet pas d'en assurer l'amortissement.

Cependant, il précise que suite au travail des services de la trésorerie de Moutiers et de la communauté de communes, avec la collaboration de la commune historique de Saint-Oyen, le détail des opérations a pu être retrouvé. Les modalités et conditions de transfert des droits, devoirs et obligations liés à cette compétence sont détaillés dans le PV annexé.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

Subvention des associations-Vélo trial

Le Président propose d'attribuer une subvention de 525 € pour cette association.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

7. Taxe de séjours

Le Vice-Président aux finances, précise qu'il y a des modifications mineures de forme de la délibération et propose de ne pas augmenter les tarifs de la Taxe de séjour ;

Il rappelle toutefois les tarifs de l'année dernière

Catégories d'hébergement	CCVA	Conseil Départemental de la Savoie	Tarif Taxe
Palaces	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,73 €	0,27 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,45 €	0,15 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,09 €	0,11 €	1,20
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45	0,05 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02 €	0,22 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

III. Gestion du personnel

8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Vice-Président en charge du personnel, informe l'assemblée qu'un agent technique occupe le poste d'un agent administratif depuis quelque mois et propose de régularisation sa situation administrative en transformant son poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

IV. Affaires foncières

9. Vente des appartements Station de Doucy,

a. Vente de deux appartements n°27 et N° 29 situés Résidence les Arcades, Station de Doucy, commune de La Léchère, au profit de Monsieur Gaétan NDONGMO et madame Léa VITIELLO ou toute personne morale s'y substituant

Le Président rappelle qu'il a été décidé de vendre les 10 appartements (meublés de tourisme) en copropriété Résidence Les Arcades afin notamment de financer un certain nombre de travaux sur Doucy, enneigeurs, réfection des appartements dans le cadre de la délégation de service public du parc immobilier... Il s'agit ici de finaliser la vente de 2 appartements :

Les appartements n°27 et 29 d'une superficie en Loi Carrez de 23,61 m² et 23,56 m² correspondant aux lots n°37 et 39. Ils sont vendus meublés avec la jouissance exclusive et particulière d'un casier à skis par lot.

Il est proposé d'aliéner ces deux appartements à Monsieur Gaétan NDONGMO et madame Léa VITIELLO ou toute personne morale qu'ils se substitueraient et dont ils auraient le contrôle, pour un montant de respectif de 64 920 € et 61 455 € soit au total 126 375 euros

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

b. Vente de deux appartements n°39 situés Résidence les Arcades, Station de Doucy, commune de La Léchère, au profit de Monsieur et Madame Sophie et Franck Dam ou toute personne morale s'y substituant

Dans la continuité de la précédente délibération l'appartement n°39 d'une superficie en Loi Carrez de 23,58 m² correspondant au lot n°44 est proposé à la vente à Monsieur et Madame Sophie et Franck Dam ou toute personne morale qu'ils se substitueraient et dont ils auraient le contrôle, pour un montant de 64 840 € (soixante-quatre mille huit cent quarante euros).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

c. Vente de l'appartements n°37 situés Résidence les Arcades, Station de Doucy, commune de La Léchère, au profit de Madame et Monsieur Rosemary et Guy POINTET ou toute personne morale s'y substituant

Dans la continuité de la précédente délibération l'appartement n°37 d'une superficie en Loi Carrez de 23,56 m² correspondant au lot n°42 est proposé à la vente à Madame et Monsieur Rosemary et Guy POINTET ou toute personne morale qu'ils se substitueraient et dont ils auraient le contrôle, pour un montant de 64 790 € (soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

10. Acquisition de terrains sur la commune de Grand-Aigueblanche – CHAMONAL Michel

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des réseaux humides de la zone d'activités de la Piat à Grand-Cœur, la CCVA souhaite acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Michel CHAMONAL cadastrée CA n° 19 d'une superficie de 2 334 m² située lieudit « Le Creux du Loup ».

Monsieur Michel CHAMONAL est également propriétaire de terrains en bordure de l'Isère, qui sont susceptibles de constituer une réserve foncière pour la collectivité. Il s'agit des parcelles cadastrées CA n° 73 (lieudit « Fond de la Piat ») d'une superficie de 1 445 m², CA n° 95 (lieudit « Le Verne ») d'une surface de 520 m² et CA n° 98 (lieudit « Le Verne ») d'une superficie de 1 660 m².

Ces parcelles seront acquises au prix de 1 € du m².

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

11. Echange de terrains sur la commune de La Léchère lieudit « La Contamine d'en Bas »

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du siphon du collecteur d'assainissement de La Léchère et également pour permettre la pose d'un point d'apport volontaire, la CCVA souhaite acquérir un tènement immobilier situé sur la commune de La Léchère.

Il s'agit d'une partie de la parcelle AC 118 située lieudit « La Contamine d'en Bas » d'une superficie de 277 m² appartenant à la société P & N.

En contrepartie, la CCVA échange à la société P & N. une partie de la parcelle cadastrée AC 117 lieudit « La Contamine d'en Bas » d'une superficie de 277 m².

Le Président propose d'approuver cet échange et indique que le document d'arpentage nécessaire à cette régularisation est en cours d'établissement.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

12. Avis de la CCVA sur le PLU des Avanchers

Le Président informe l'assemblée que la commune des Avanchers –Valmorel, a adressé le 15 avril 2019 à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche afin de recueillir son avis en tant que Personne Publique Associée dans un délai de trois mois. La présente délibération expose l'analyse du PLU arrêté au regard des domaines de compétences de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

13. Avenant à la Convention "Loi Montagne" PC 073 02415 M 1004 – Résidence Hôtelière « Les suites d'Anitéa »

Monsieur le Président rappelle que la SAS MGM a obtenu, le 28 avril 2015, un permis de construire PC 073 024 15 M 1004 portant sur la construction d'un hôtel Suites 4*. Puis, un permis de construire modificatif a été délivré le 23 Mars 2018.

De nombreux aléas extérieurs ont fait prendre du retard au projet de classement de cette résidence hôtelière, qui sera in fine de 5*. Il convient de proroger d'une année le délai de classement de l'établissement à partir de son ouverture.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité

V. Questions diverses

Suite à la fermeture des thermes de Brides-les-Bains, la fréquentation sur les six premières cures est en augmentation de près de 700 personnes.